

Un plan pour lutter contre les violences homophobes

Devant la recrudescence des agressions, Marlène Schiappa veut lancer une campagne au niveau national

Ce sont des mesures très attendues par les associations LGBT que devait annoncer Marlène Schiappa, lors d'un conseil des ministres avancé à lundi 26 novembre. Elles constituent une réponse d'urgence à un contexte de recrudescence d'agressions à caractère homophobe, qui ont provoqué plusieurs rendez-vous ces dernières semaines entre le monde associatif et des membres du gouvernement, dont la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Jeudi 22 novembre, Emmanuel Macron a reçu à l'Élysée une quinzaine de responsables associatifs pour évoquer cette hausse inquiétante des violences, corroborée, courant octobre, par les chiffres du ministère de l'Intérieur.

La réponse de l'exécutif à l'augmentation récente des agressions tient en onze points. Parmi les mesures nouvelles figure notamment

le lancement, dès janvier 2019, d'une campagne nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, qui se déclina dans la presse et sur Internet. Elle sera complétée, en milieu scolaire, par une campagne de sensibilisation spécifique en direction des élèves du collège et du lycée, elle aussi lancée en début d'année prochaine. Une initiative qui devrait plaire aux associations, qui la réclament depuis des mois, convaincues de la nécessité de déconstruire les stéréotypes liés à l'homosexualité. « *La peur, l'ignorance et la haine nourrissent l'homophobie: nous pouvons lutter contre ce fléau par l'éducation et la répression. L'homophobie n'est jamais une opinion* », martèle Marlène Schiappa.

Autre annonce, la mise en œuvre dès l'an prochain d'un nouveau plan national de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT, après une éva-

luation « *de manière anticipée* » de celui lancé en décembre 2016 par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Ce plan sur trois ans, doté d'un budget de 1,5 million d'euros chaque année, a notamment permis de financer plusieurs centaines de projets locaux destinés à contrer la haine et les discriminations visant les LGBT. « *L'élaboration d'un nouveau plan va permettre de refaire une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs ayant un rôle dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie* », salue Frédéric Potier, à la tête de la Dilcrah.

Formation du service public

Mais, avant cela, Marlène Schiappa propose aussi de renforcer des dispositifs existants, dont certains sont peu ou mal appliqués. Concernant la formation des agents des services publics – une demande forte des associations

Une campagne de sensibilisation en direction des élèves du collège et du lycée est prévue en début d'année

LGBT –, la ministre souhaite multiplier les formations obligatoires consacrées à la lutte contre les « *LGBTphobies* » et destinées à « *l'ensemble des écoles de service public* » (policiers et gendarmes, magistrats, professeurs et surveillants pénitentiaires). Dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, ces actions de formation, qui sont d'ores et déjà menées par la Dilcrah en lien avec l'association de policiers LGBT Flag1, seront consolidées. Elles visent à recueillir de manière adaptée la

parole des victimes d'agression en raison de leur orientation sexuelle supposée, et de permettre ainsi une prise en charge de qualité.

Une autre proposition de M^{me} Schiappa, afin de « *traiter officiellement la lutte contre l'homophobie et la transphobie au niveau territorial et d'y associer les associations LGBT locales* », est d'étendre à la lutte contre la haine anti-LGBT la mission des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui existent depuis 2016 dans la préfecture de chaque département. Cette mesure fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat.

La feuille de route présentée lundi reprend également des propositions déjà annoncées auparavant, au moins pour deux d'entre elles. C'est le cas de l'annonce de l'envoi aux parquets d'une circulaire de la garde des sceaux, afin de répondre à un double objectif: rappeler l'arsenal législatif et pénal et réactiver « *les pôles anti-*

discrimination » au sein des parquets, qui existent en théorie mais ne sont pas partout efficaces. Nicole Belloubet avait évoqué ce projet de circulaire lors d'une rencontre, le 30 octobre, avec les acteurs associatifs, en présence de Marlène Schiappa et de Christophe Castaner, le ministre de l'Intérieur. La décision de renforcer l'action de la plate-forme gouvernementale Pharos, qui permet de signaler en ligne les contenus illicites à caractère haineux publiés sur Internet, avait elle aussi été mentionnée à cette occasion par Christophe Castaner.

Qu'il s'agisse d'annonces ou de redites, il ne fait guère de doute que l'application de l'ensemble de ces mesures sera scrutée par les associations de défense des personnes LGBT. Et l'enveloppe budgétaire qui leur sera allouée donnera une nouvelle indication du niveau de préoccupation du gouvernement. ■

SOLÈNE CORDIER